Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE ______ DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE FAYSSAC

Date de la convocation

20-03-2023

Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2023

N° 03-2023-07

L'an deux mille vingt-trois vingt-cinq mars à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par Mme Stéphanie NADAI-PUECH s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie NADAI-PUECH.

Présents : Laurent CANTY, Joël ETHERNOT, Gilles RAUCOULES, David ROUSSEL, Nicolas GRANIER, Nathalie BARTHEZ, Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN, Stéphanie NADAI-PUECH, Christine PECH, Sylvie ORSAL, David LOUBET.

Procurations:

Secrétaire de séance : Nathalie BARTHEZ.

OBJET: Nomination aux différentes instances.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de nommer les délégués des Syndicats Intercommunaux et Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet à la suite d'un courrier d'observations de la préfecture du Tarn en date du 09 juillet 2020, faites au niveau de 3 syndicats :

➤ DECI:

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat mixte au titre de la compétence DECI :

Titulaire: Joël ETERNOT

Suppléant : David LOUBET

Titulaire: Gilles RAUCOULES

Suppléant : Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU GAILLACOIS :

La commune n'a pas la compétence pour élire les syndicats, cette compétence a été transférée à la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au 1er janvier 2020.

Par conséquent les délégués élus à ce titre lors du conseil municipal du 27 mai 2020 par délibération n° 14-2020-05, sont retirés.

> SDET (Syndicat d'Electrification du Tarn) :

Il convient d'élire 2 délégués Titulaires comme les statuts du SDET le prévoient pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Il n'y a pas de suppléant à élire.

Les 2 délégués Titulaires sont :

Titulaires: Nicolas GRANIER et Gilles RAUCOULES

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID: 081-218100873-20230325-03_2023DEL07-DE

Il convient d'élire un référent communal suite au courrier reçu daté du

la commune.

> TRIFYL:

Le référent nommé est :

- Joël ETERNOT.

Résultat du vote :

POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Approuvé : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre, rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 28-03-2023

Le Maire,

Stéphanie NADAÏ-PUECH

